



édito



Chères Marennaises,
Chers Marennais,

Ce premier bulletin municipal de l'année 2009 m'offre l'occasion de vous adresser, ainsi qu'à vos proches les vœux de la municipalité. Ces vœux vont en particulier aux personnes qui passent les fêtes seules ainsi qu'à ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie personnelle. Puisse la nouvelle période qui s'ouvre leur apporter les joies et le réconfort qu'ils attendent.

La crise financière qui touche de plein fouet les économies financiarisées a des répercussions sur notre vie quotidienne. Tout cela n'est pas dû au hasard mais résulte de choix politiques mondiaux et nationaux condamnables mais dont nous n'avons pas à discuter ici.

A l'échelle qui est la sienne, la municipalité veille à atténuer les effets de cette situation. C'est notamment la raison pour laquelle nous avons fait le choix de plafonner l'augmentation des repas à la cantine de 2% alors que l'inflation générale sur les produits alimentaires est de 4,7% (source INSEE octobre 2008). Dans le même esprit, et pour faire suite à la motion de soutien à l'ostréculture votée par le conseil municipal en juillet dès l'apparition de la surmortalité, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs du port ostréicole. Enfin, comme nos aînés ont pu le constater, notre centre communal d'action sociale a fait cette année un effort particulier pour le traditionnel repas et le colis livré à domicile qui, de l'avis de tous, ont donné une grande satisfaction.

Les manifestations organisées tout au long du mois de décembre, dans le cadre du téléthon ou du marché de Noël participent également à cet effort en apportant aux petits comme aux grands, chaleur et émerveillement. Que les associations organisatrices et les partenaires en soient remerciés.

C'est par des actions concrètes et quotidiennes que nous accompagnons Marennes sur le chemin de la cohésion sociale, du bien-être de ses habitants, de sa vitalité économique, du renforcement de son image auprès des touristes, et au-delà.

Puisse 2009 nous permettre de progresser encore sur ce chemin.

Bonne année à Marennes et à vous tous,

Municipalités républicaines
Mickaël Vallet

Station d'épuration

Les conseillers municipaux des communes de Bourcefranc-Le Chapus, Saint-Just-Luzac et Marennes visitent la station d'épuration.



Mickaël VALLET, maire de Marennes et président du Syndicat Intercommunal Marennes-Bourcefranc, avait invité les conseillers municipaux des communes de Bourcefranc-Le Chapus, Saint-Just-Luzac et Marennes à visiter la station d'épuration le 15 novembre dernier. Ils furent nombreux à répondre présents à cette invitation et ont pu découvrir, avec le plus grand intérêt, les travaux d'extension, d'optimisation et de modernisation de la station actuellement en cours. Cette visite s'est déroulée en présence de M. MINOT, directeur du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, et de Mme JONVAL, directrice adjointe, de M. CASTERAN, directeur de la Compagnie des Eaux de Royan et de son équipe, du maître d'œuvre de l'opération, le Cabinet SAFEGE Environnement, ainsi que des représentants de l'Entreprise STEREAU chargée des travaux.

Avant de se rendre à la station d'épuration, les conseillers municipaux ont préalablement bénéficié



d'une présentation complète du projet d'extension de la station. Ce projet consiste à remplacer le système d'assainissement actuel, basé sur la filière de traitement biologique (boues activées), par un système membranaire qui apportera un niveau de performance sur les paramètres biologiques tel qu'il ne devrait plus être nécessaire de faire transiter les eaux traitées par la station de lagunage. La capacité nominale de la future station d'épuration, qui est à ce jour de 13 000 équivalents habitants, va être portée à 18 000 équivalents habitants.

Cette opération, dont le coût s'élève à 4,5 millions d'euros, est financée par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Général.

Les travaux ont démarré en septembre dernier. La nouvelle filière de traitement sera mise en service à l'été prochain. Pendant toute la durée des travaux, la station d'épuration existante continuera de fonctionner.

Les Belles Étrangères

Dans le cadre de la manifestation "les belles étrangères" organisée par le Centre National du Livre et l'association "Larochellivre", la médiathèque a accueilli, le 12 novembre dernier, l'écrivain sud-coréen Ch'on Myongwan.



Scénariste à succès, Ch'on Myongwan appartient à la génération des écrivains quadragénaires, qui n'a

pas connu la guerre de Corée et n'a donc jamais connu son pays unifié.

La traduction de son roman "la baleine", a permis très récemment à la France de découvrir cet écrivain de talent, mariant volontiers l'outrance et l'humour et que l'on a beaucoup comparé à Gabriel Garcia marqué pour son écriture, la complexité du récit, et à Faulkner par ses personnages.

Le public marennaise, toujours fidèle, a sans aucun doute partagé un moment d'émotion lors de cette rencontre littéraire animée par Mme Charcosset de l'association "Larochellivre".

Cette rencontre, la dernière de l'année, fait suite à la venue de l'écrivaine camerounaise Léonora Miano en novembre dernier.

brèves

• Objets trouvés

Nous rappelons à tous nos lecteurs que tout objet trouvé peut être déposé ou récupéré selon le cas soit au bureau des policiers municipaux en mairie ou à la gendarmerie. A ce propos, nous vous informons

qu'une boucle d'oreille a été trouvée lors du marché des saveurs et a été déposée en mairie.

• Logement à louer

Nous invitons toutes personnes en possession d'un logement à louer de bien vouloir en informer la mairie.

MARENNES INFOS

ISSN N°1283-5005 - Dépôt légal : 550

Directeur de publication : Mickaël VALLET

Rédacteur : Commission communication Mairie de Marennes

Photos : C. BERGEON - ML. POIRIEZ - MC. DESHAYES

Mise en page et Impression : Marennes Impression

Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé

La sécurité des personnes est une responsabilité pleine et entière du Maire de chaque commune : une préoccupation quotidienne.

Un arrêté de février 2007 et un décret du 23 mars 2008 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ont modifié les conditions d'accueil dans les salles recevant du public. Ainsi la connaissance des organes de sécurité et le respect des capacités d'accueil sont les deux éléments de la sécurité. La municipalité de Marennes a engagé depuis le mois d'avril 2008 une mise en conformité de ses installations. Elle poursuit dans ce domaine par la mise en application de la nouvelle réglementation.

Il est donc nécessaire à chaque occupation des salles du centre d'animation et de loisirs qu'une personne habilitée soit mobilisée afin d'assurer dans de bonnes conditions l'alerte et l'évacuation du bâtiment. Pour ce faire, en un premier temps, les utilisateurs de ces salles ont été réunis, par la mairie, pour une information le mardi 9 septembre.

Une formation spécifique s'est déroulée le 22 septembre au CAL pour les responsables d'associations volontaires afin qu'ils soient habilités.

Pour ce qui est des capacités d'accueil, elles ont été revues pour préserver selon la réglementation les couloirs d'évacuation rapide et les issues de secours. Il vaut mieux prévenir que guérir : ce vieil adage, plein de bon sens est toujours d'actualité. Je remercie les acteurs de cette mise en sécurité pour leur sens de la responsabilité et notamment Frédéric Phélippeau, responsable du C.A.L. qui s'est évertué à faire comprendre le bien-fondé de telles dispositions et à les faire appliquer.

Je remercie le public de la salle pour son respect de ces dispositions.

Maurice-Claude DESHAYES
Premier adjoint

Comptes-rendus des conseils municipaux

14 novembre 2008

Absente : Marie-Catherine THOMAS
Absents ayant donné pouvoir : Claude BALLOTEAU, Muriel TRICOT, Vincent FERREC, Pierre SUIRE.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Roger HATTABE de ses fonctions de conseiller municipal par lettre datée du 23 octobre et déposée en mairie le 10 novembre. Il informe par ailleurs que M. Alain MONBEIG, en tant que suivant de la liste "Marennes, la course en tête", est le nouveau conseiller municipal.

Nathalie AKERMANN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité moins l'abstention de M. Alain MONBEIG (du fait qu'il ne siégeait pas au conseil précédent).

Au cours de sa séance, le conseil municipal a pris, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les décisions suivantes :

• Patrimoine communal :

Il est décidé de confier, par marché passé selon la procédure adaptée, à la SARL Aunis Couverture les travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal situé rue Dubois Meynardie, pour un montant de 16 501,18 € TTC. L'aide du Conseil Général est sollicitée pour les travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal dont le coût s'élève à 16 501,218 € TTC, au titre de l'aide du Conseil Général à la revitalisation des petites communes.

M. PELLACCEUR invite la commune à présenter sa demande rapidement, le Conseil Général disposant encore de fonds disponibles.

L'aide de l'Etat est sollicitée pour les travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal dont le coût s'élève à 16 501,18 € TTC, au titre de la D.G.E. (patrimoine).

• Médiathèque :

Il est décidé de passer un marché selon la procédure adaptée pour la fourniture de DVD avec la Société ADAV, pour un montant de 1 951,07 € TTC.

• Port de plaisance :

Un marché selon la procédure adaptée est passé avec le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) pour la réalisation de prélèvements de sédiments dans le port de plaisance et d'analyses physiques, chimiques et bactériologiques des dits sédiments, pour un montant de 5 817,19 € TTC.

M. PELLACCEUR pose la question de savoir pourquoi il y a une telle différence de prix entre la proposition de LASAT qui est de 5 817,19 € TTC et celle du cabinet HOCER qui est de 11 053,43 € TTC.

A l'invitation de Monsieur le maire, M. TRANCHANT (directeur général des services) précise qu'il a été demandé aux deux cabinets de présenter une offre pour des prestations identiques. Certaines entreprises présentent des offres particulièrement élevées, ce qui justifie d'autant plus les consultations pour bénéficier des conditions les mieux disantes.

• Etablissements publics de coopération intercommunale :

Il est adopté la modification des articles 5 et 6 des statuts du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie.

M. Maurice-Claude DESHAYES, premier adjoint, est désigné comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

• Réseau de gaz :

Il est fixé le montant de la redevance d'occupation du domaine public versée par GRDF pour les ouvrages de distribution de gaz naturel comme suit :

[(0,035xL)+100€]x ING/INGO

L = longueur des canalisations

ING = index ingénierie de juillet 2007 (dernier indice connu au 1er janvier de l'année 2008 évalué sur les douze derniers mois : 753,4)

INGO = index ingénierie de juillet 2006 : 738,1

Il est par ailleurs décidé de revaloriser chaque année le montant de cette redevance en fonction de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté et par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

M. PELLACCEUR souligne que l'ancienne équipe municipale a fait des efforts importants pour que la commune soit desservie en gaz naturel.

• Comptabilité et finances :

Les régies de recettes du restaurant scolaire et de la garderie scolaire des écoles maternelle et élémentaire sont supprimées.

Les biens récemment acquis sont amortis de façon linéaire selon les durées suivantes :

- panneaux de signalisation 3 249,79 € TTC

10 ans

- armoire (secrétariat) 525,28 € TTC

5 ans

- mobilier école maternelle 1 490,22 € TTC

5 ans

- rayonnage école élémentaire 1 146,96 € TTC

5 ans

- souffleur balayeur 472,49 € TTC

3 ans

- livres (médiathèque) 4 415,72 € TTC

3 ans

Il est décidé de procéder à l'ouverture des crédits suivante en section d'investissement, afin d'intégrer la part subventionnée par le Syndicat

Départemental de la Voirie lorsque la commune acquiert des panneaux de signalisation :

dépenses : + 1 900,00 € à l'article 2152

(chapitre 041 - fonction 0822)

recettes : + 1 900,00 € à l'article 1326

(chapitre 041 - fonction 0822)

Il est décidé de procéder à l'ouverture des crédits suivante :

section de fonctionnement

+ 42 000,00 € à l'article 6227

- frais actes et contentieux

+ 42 000,00 € à l'article 7381

- taxes additionnelles aux droits de mutation

section d'investissement

opération 101 - équipement scolaire - article

1341 - DGE + 25 000,00 €

opération 12 - salle de cinéma - article 1322

- Région - 1 700,00 €

opération 109 - voirie communale - article

1641 - emprunt - 23 300,00 €

Il est décidé de procéder aux virements de

crédits suivants :

25 000,00 € de l'article 2313

- construction - opération 103 - bâtiments communaux, à l'article 2315 - installations matériels

- opération 103 - bâtiments communaux

11 000,00 € de l'article 2313

- construction - opération 14 - ateliers municipaux, à l'article 2315 - installations matériels

- opération 103 - bâtiments communaux.

M. MONBEIG souhaite que le maire fasse un

point précis sur l'ensemble des travaux qui

seront réalisés au jardin public afin de disposer

d'une vision globale de l'aménagement du

jardin public.

M. MOINET, adjoint à l'environnement et au cadre de vie, apporte des informations sur la réalisation du théâtre de verdure : le théâtre de verdure est réalisé sur l'ancien espace réservé aux boulistes, les nouveaux terrains de boules ayant été déplacés au fond du jardin public.

M. MONBEIG demande si le projet de kiosque à musique est toujours maintenu.

Monsieur le maire précise que conformément à ce qui a été débattu en commission le kiosque à musique a été remplacé par le théâtre de verdure.

M. GRANDILLON souligne que la réalisation du théâtre de verdure va permettre de régler le différend récurrent entre les boulistes et un riverain du jardin public.

Monsieur le maire rappelle qu'en commission, il a été décidé de régler l'ensemble des problèmes du jardin public au fur et à mesure du mandat.

© Indemnités des adjoints :

M. GRANDILLON souhaite revenir sur la discussion relative au vote du taux des indemnités des adjoints qui s'est déroulée lors de la séance du conseil municipal du 22 octobre dernier. Il précise qu'il n'accorde pas à cette question une importance majeure. Il rappelle qu'il a voté, comme tous les conseillers municipaux, le taux des indemnités des adjoints. Il rappelle que le 22 octobre dernier, il avait souligné que le taux voté n'était pas le même que celui qui était appliqué pour les adjoints de l'ancienne équipe municipale et que le maire lui avait apporté un peu sèchement des éléments justifiant cette différence de taux. Peut-être que la précipitation avec laquelle monsieur le maire a répondu doit être mise sur le compte de sa jeunesse. Il souhaite que le maire reconnaisse que les éléments qu'il a présentés étaient erronés.

Monsieur le maire souligne que s'il y a bien eu revalorisation du point d'indice par décret 2008-198 du 27 février 2008, il y a bien eu une erreur d'appréciation dans l'exposé des motifs de la délibération soumise au conseil. La nouvelle équipe municipale souhaitait conserver un taux et un nombre d'adjoints identiques. Toutefois, il est effectivement apparu suite à la question soulevée par M. GRANDILLON que lors du mandat précédent le taux d'indemnité des adjoints était inférieur à celui du maire. Monsieur le maire précise que s'il avait constaté dès le départ ce qui pour lui constitue une anomalie, il aurait fixé un taux proportionnel identique pour le maire et les adjoints en toute connaissance de cause. Monsieur le maire ajoute que le refus de l'inégalité de traitement est une réaction qui ne connaît pas d'âge.

Monsieur le maire informe le conseil que, suite à leur demande de renseignements, il a fait parvenir à Messieurs GRANDILLON et SUIRE une lettre explicative à laquelle étaient joints les documents évoqués (notamment les délibérations de 2001 et 2008).

Monsieur le maire saisit cette occasion pour rappeler aux conseillers que, dans la mesure du possible, il convient d'adresser préalablement au conseil les points qu'ils souhaiteraient voir inscrits en questions diverses, conformément au règlement intérieur du conseil.

• Informations faites par le maire :

- Legs PAJOT : Monsieur le maire informe que la commune a obtenu gain de cause dans le litige qui l'opposait à l'Association diocésaine pour le legs PAJOT. Le jugement du tribunal de grande instance de Rochefort du 8 octobre dernier confirme que la commune est la seule légataire particulière du legs de 30 489,80 €

consenti par M. PAJOT et ordonne la délivrance du legs entre les mains de la commune.

M. GRANDILLON souligne que l'ancien maire s'est beaucoup démené pour que la commune obtienne satisfaction.

- Stationnement à proximité de l'école élémentaire : en réponse à une question écrite de Mme. EUSOP relative au danger occasionné par le stationnement de voitures aux abords du rond-point de la rue André Baudrit, M. GEORGEVITCH souhaite qu'une réflexion soit menée sur la globalité du problème de sécurité autour de l'école. Il souligne que les voitures stationnées rue André Baudrit présentent un élément positif dans la mesure où elles constituent un frein à la vitesse de circulation dans cette rue. Il souhaite que le stationnement prévu à cet endroit soit maintenu tant que le problème de la sécurité autour de l'école ne sera pas réglé de manière globale.

- Acquisition d'un défibrillateur : En réponse à une question écrite de Mme. EUSOP, M. GEORGEVITCH informe que la commune va procéder à l'acquisition d'un défibrillateur, étant précisé que tous les véhicules des pompiers sont équipés d'un défibrillateur. Le défibrillateur sera installé dans les vestiaires de l'un des deux stades de football.

M. PELLACCEUR fait part de l'inquiétude des pompiers en ce qui concerne l'acquisition de défibrillateurs par les communes. En effet, les pompiers estiment que ces appareils pourront faire l'objet d'incident. Par ailleurs, les personnes appelées à les utiliser n'ont pas la formation. La commune pourrait voir sa responsabilité engagée.

M. GEORGEVITCH souligne que l'intérêt de ces défibrillateurs est qu'ils ne nécessitent pas de formation. Monsieur le maire souligne que la commune n'a pas d'obligation pour s'équiper d'un défibrillateur mais qu'elle saisit l'occasion d'une action menée par l'Association des Maires pour en acheter un. Mme EUSOP rappelle que l'acquisition d'un défibrillateur était prévue depuis déjà quelque temps.

• Jeux à Nodes :

Monsieur le maire informe que les jeux ont été mis en place à Nodes. M. DESHAYES précise qu'il reste le chemin d'accès aux jeux ainsi que le terrain de boules à réaliser.

• Comité Technique Paritaire :

Monsieur le maire rappelle que les élections du comité technique paritaire (personnel communal) ont eu lieu le 10 novembre dernier. Une seule liste, sous la bannière de la CGT, s'est présentée et a été élue.

• Station d'épuration :

Monsieur le maire rappelle la visite de la station d'épuration par les conseils municipaux de Marennes, Bourcefranc le Chapus et Saint Just-Luzac prévue le samedi 15 novembre.

• Petit Port des Seynes :

M. GRANDILLON souhaite savoir s'il peut lui être communiqué un graphique présentant les différents taux de pollution sur le Petit Port des Seynes, pour les différents métaux lourds. Ce graphique est un document distinct de ceux présentés au conseil. Monsieur le maire répond que si après vérification, il s'avère que ce document est public, il le communiquera bien évidemment. En revanche, s'il s'avérait que ce document ne pouvait être délivré du fait de l'expertise en cours, il conviendrait d'attendre que le rapport d'expertise soit rendu.

M. GRANDILLON précise que la communication des documents relatifs à cette question est une bonne chose. Monsieur le maire ajoute qu'il rejoint largement M. GRANDILLON sur ce point. Il aurait lui aussi souhaité que ce type de document soit transmis au conseil régulièrement, et ce, dès la découverte de la pollution.

Absents: Jacky GRANDILLON, Marie-Catherine THOMAS
Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre DAZA, Jean-Pierre FROC, Valérie BOUCHARD, Vincent FERREC
Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Pierre SUIRE de ses fonctions de conseiller municipal par lettre en date du 23 novembre 2008. Il informe par ailleurs que Mme Madeleine VAN SWOL, en tant que suivante de la liste "Marenes, la course en tête", est la nouvelle conseillère municipale.

Il salue le nombre d'années passées par Monsieur SUIRE au sein du conseil municipal. Mme Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. PELLACŒUR souhaite qu'il soit mentionné dans le procès-verbal que l'ancien maire M. Roger HATTABE est intervenu dans l'affaire opposant la commune à l'Association Diocésaine pour le legs PAJOT pour que la commune obtienne satisfaction.

Mme BALLOTEAU fait observer que cette remarque de M. PELLACŒUR est bien mentionnée dans le procès-verbal qui a été transmis aux conseillers avec la convocation.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

Au cours de sa séance, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

• Nomination de conseillers délégués aux fêtes et au cadre de vie :

Suite à la délégation spéciale confiée aux conseillers municipaux, M. Jean-Pierre FROC (cadre de vie) et M. Alain LIEBGOTT (fêtes), ayant pour but d'alléger la charge des adjoints qui supportaient ces délégations, il est décidé de fixer l'indemnité de fonction de ces deux conseillers municipaux à hauteur de 3,6 % de l'indice brut terminal I015 de la fonction publique territoriale.

M. PELLACŒUR regrette que les autres conseillers municipaux de la liste du maire ne bénéficient pas eux-aussi d'une délégation spéciale et ne soient donc pas rémunérés.

Monsieur le maire souligne que les délégations spéciales sont confiées aux conseillers municipaux en fonction de leur disponibilité et de leur intérêt pour tel ou tel domaine. C'est une question d'organisation politique interne de la majorité.

Cette délibération est prise par 21 voix pour, trois contre (M. MONBEIG, Mme RENAUD, Mme VAN SWOL) et une abstention (M. PELLACŒUR)

Compte-tenu de l'indemnité de fonction allouée aux deux conseillers municipaux délégués, il est décidé, afin de respecter l'enveloppe indemnitaire globale, de diminuer les indemnités de fonction du maire et des adjoints et de fixer les indemnités comme suit :

- maire : 53,7 % de l'indice brut terminal I015 de la fonction publique territoriale ainsi qu'une bonification de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton ;

- adjoints : 21,20 % de l'indice brut terminal I015 de la fonction publique territoriale.

Cette délibération est prise par 22 voix pour et 3 contre (M. MONBEIG, Mme RENAUD, Mme VAN SWOL).

• Tarifs publics 2009 :

Les tarifs publics communaux 2009 sont fixés à l'unanimité, après avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2008.

M. DESHAYES rappelle le contexte socio-économique national dont a tenu compte la commission des finances pour fixer ses orientations tarifaires : un fond de crise qui frappe en premier lieu les plus faibles ; aucune mesure concrète du gouvernement envers les collec-

tivités locales qui auront pourtant à mettre en place des mesures de proximité ; des collectivités qui, comme toute personne morale ou physique doivent faire face à l'augmentation des prix des produits courants et de l'énergie.

Selon l'INSEE, en octobre 2008, la hausse générale des prix à la consommation s'élève à 2,70 % sur un an, soit + 4,7 % pour l'alimentation et + 9,1 % pour l'énergie.

M. DESHAYES souligne que l'augmentation des tarifs communaux est comprise, dans l'ensemble, entre 2,5 % et 3 %. Il précise que pour le Centre d'Animation et de Loisirs, un nouveau tarif préférentiel pour la location simultanée des salles 1 et 2 est créé afin de ne pas pénaliser l'organisation des lotos associatifs (soumis aux nouvelles règles de sécurité qui limitent le nombre de personnes pouvant être accueillies dans la grande salle).

Pour la restauration scolaire, après le choix du prestataire, l'augmentation des tarifs est plafonnée à 2 %, soulignant ainsi la volonté de la commune d'amortir la crise pour les parents qui rencontrent des difficultés pour régler les factures de repas scolaires. Il précise par ailleurs que les tarifs des transports scolaires et de la garderie scolaire ne sont pas augmentés.

Les tarifs des taxes et droits dans le port ostréicole pour 2009 sont fixés à l'unanimité, après avis favorable de la commission des finances en date du 26 Novembre 2008 et du conseil portuaire en date du 4 décembre 2008.

M. DESHAYES souligne que les tarifs des taxes et droits payés par les ostréiculteurs ne font pas l'objet d'une augmentation pour tenir compte de la crise ostréicole liée à la mortalité des huîtres. Par ailleurs, le maintien de ces tarifs au même niveau qu'en 2008 fait suite à l'adoption de la motion de solidarité que le conseil municipal a votée au cours de sa réunion du 29 juillet 2008 en faveur de l'ostréiculture.

Les tarifs des taxes et droits dans le port de plaisance pour 2009 sont fixés à l'unanimité, après avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2008 et du conseil portuaire en date du 4 décembre 2008.

• Restauration scolaire :

Il est décidé par 23 voix pour et deux voix contre (Mmes AKERMANN et TRICOT) de passer le marché de fourniture de prestations de restauration scolaire au restaurant scolaire de l'Ecole élémentaire Henri-Aubin avec la Société SODEXO dont les prix sont les suivants :

Enfants maternelle et élémentaire	1,656 €HT
Adultes	0,110 €HT
Élément lacté	0,170 €HT
Fruit	0,210 €HT

la durée du marché étant de trois ans.

M. NOGUES demande s'il est prévu que la SODEXO serve des repas biologiques.

Monsieur le maire souligne que le cahier des charges, qui constitue l'un des éléments du marché, prévoit un repas biologique par séquence scolaire (entre deux périodes de vacances).

M. NOGUES souhaite savoir si les repas seront confectionnés avec les produits régionaux.

Monsieur le maire souligne que, compte-tenu de l'offre de la SODEXO, les repas seront confectionnés avec des produits régionaux pour partie. Il appelle la commission des affaires scolaires à faire preuve de vigilance sur la qualité des repas servis et à vérifier le respect du cahier des charges par la société. Il rappelle également que l'acte d'engagement présenté par la SODEXO prévoit la possibilité pour la collectivité de rompre le contrat sans indemnités dès lors qu'un préavis est adressé dans un délai de deux mois.

• Patrimoine communal :

Il est décidé, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 au marché de travaux de mise en conformité des installations électriques des divers bâtiments communaux conclu avec l'Entreprise MANDIN PALISSIER, d'un montant de 9 000,00 €HT soit 10 764,00 €TTC. Une subvention complémentaire est sollicitée auprès du Conseil Général pour les travaux supplémentaires de mise en conformité des installations électriques dans les écoles maternelle et élémentaire, dont le montant s'élève à 9 000,00 €HT soit 10 764,00 €TTC. M. PELLACŒUR demande s'il est possible à Monsieur le maire de veiller à faire connaître les subventions que verse le Conseil Général à la commune.

Monsieur le maire souligne que c'est plus au conseiller général de faire connaître son action sur le territoire de la commune qu'au maire. Il ajoute que le conseil général est, comme il se doit, toujours convié aux inaugurations des réalisations auxquelles il a participé

• Port de plaisance :

Il est passé, à l'unanimité, un avenant n° 2 de délai au marché conclu avec la Société EGIS EAU pour l'étude de définition du projet de dragage du port de plaisance, la prolongation de délai étant de trois mois. Il est décidé, à l'unanimité, de procéder à la comptabilisation d'une provision pour risque de 11 200,00 € sur le budget du port de plaisance.

• Travaux :

Il est décidé, à l'unanimité, de confier par marché passé selon la procédure adaptée, à l'Entreprise APPIA Charentes de Rochefort, les travaux de réfection et d'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales du haut de la rue Régnier pour un montant de 22 000,00 € HT soit 26 312,00 €TTC.

M. GEORGEVITCH, adjoint chargé de la voirie, précise que la municipalité a considéré que ces travaux constituaient une priorité. Dans cette rue, trois habitations sont inondées à chaque orage important et une de ces familles a un enfant en bas âge. Il précise également que des remontées dans les canalisations posent un problème sanitaire. Toutes ces raisons font que ces travaux, bien que non programmés auparavant, s'avèrent indispensables et seront réalisés en tout début d'année civile.

• Acquisition bien immobilier :

Il est procédé, à l'unanimité, à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 79, d'une superficie de 406 m², sise 160, rue Georges Clemenceau, et appartenant à M. Maurice DELAGE, pour le prix de 130 000,00 €HT hors frais, conformément à l'avis du service des domaines. M. le maire précise que cette propriété jouxte l'école élémentaire, la commune a souhaité se porter acquéreur pour se réserver la possibilité d'aménager la desserte de l'établissement ou d'améliorer le fonctionnement de la restauration.

• Comptabilité et finances :

Il est procédé, à l'unanimité, à l'ouverture de crédits suivants en section d'investissement, sur le budget commune :

article 2112 (acquisition) – sans opération	
fonction 822	+ 70 000,00 €
recettes :	
article 1641 (emprunt) – sans opération	
fonction 822	+ 70 000,00 €
Il est, à l'unanimité, admis en non-valeur la taxe irrécouvrable d'un montant de 117,20 €	
Il est décidé, à l'unanimité, l'amortissement des biens récemment acquis selon les durées suivantes :	
marteau-piqueur	509,77 €TTC 3 ans
lunette numérique de niveau	711,62 €TTC 3 ans

Il est décidé, à l'unanimité, d'amortir sur une durée de 10 ans toutes les subventions d'équipement accordées par la commune à des organismes publics.

M. MONBEIG souhaite savoir où en est le projet de la deuxième tranche d'aménagement de La Chainade.

Monsieur le maire souligne qu'il n'a reçu, à ce jour, aucune information du Conseil Général. Il fera le point lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

M. PELLACŒUR informe que la déviation de la route de La Chainade est prévue par la voie ferrée

• Communauté de Communes du Bassin de Marenes :

Il est pris acte de la présentation faite par le maire du rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Bassin de Marenes.

• Subventions :

Il est attribué, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Association LOCAL (pour l'exploitation du cinéma)	13 000,00 €
Coopérative scolaire de l'Ecole élémentaire Henri-Aubin (pour la classe de neige)	4 600,00 €

• Conseil portuaire :

Il est désigné, à l'unanimité, Mme Mariane LUQUÉ comme membre suppléant représentant du conseil municipal au sein du conseil portuaire, en remplacement de M. SUIRE.

• Jardin Public :

Un avenant au marché de fourniture de plantations conclu avec les Pépinières de Corme-Royal est passé, à l'unanimité, pour un montant de 1 846,25 €TTC.

• Informations diverses

Service minimum d'accueil dans les écoles : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le gouvernement a imposé aux collectivités locales, par la loi du 20 août 2008, la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles lorsque le nombre d'enseignants participant à la grève est supérieur ou égal à 25 %. Il informe que depuis l'adoption de cette loi, deux mouvements de grèves ont eu lieu.

Lors du premier mouvement de grève, le nombre d'enseignants grévistes dans les écoles de Marenes n'ayant pas atteint 25 %, il n'a pas été dans l'obligation de mettre en place ce service minimum. Lors du deuxième mouvement de grève du 20 novembre dernier, le nombre d'enseignants grévistes ayant été supérieur à 25 %, il a été dans l'obligation de mettre en place le service minimum. Toutefois, il a adressé un courrier à tous les parents d'élèves pour les informer de son obligation de respecter la loi tout en précisant qu'il les invitait à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, considérant que les dispositions d'encadrement prévues par la loi ne garantissaient pas, de son point de vue, un accueil satisfaisant. Au cours de cette journée de grève, les deux écoles maternelle et élémentaire ont accueilli 31 enfants seulement.

M. PELLACŒUR remercie le maire d'avoir respecté la loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles.

Monsieur le maire souligne que s'il est évidemment dans l'obligation de respecter la loi, il aurait tout autant aimé avoir le sentiment de respecter pleinement la Constitution dans laquelle le droit de grève est inscrit dès le préambule.

Priorité voirie

Ces dernières semaines, les travaux suivants ont été réalisés :

- Nettoyage des fossés par les Brigades vertes : rue du Moulin des Coquards, rue des Bois, rue des Saulniers
- Empierrement des chemins desservant les claires, derrière la cité de l'huître et côté Badauge.
- Aménagement et pose de jeux pour enfants à Nodes.
- Suite au passage de gaines à l'angle de la rue Foch et rue de la République, consolidation d'une chambre réservée à la fibre optique et branchement au central télécom pour l'ADSL haut débit. (Derniers travaux avant la mise en service).
- Dragage effectué par le dévaseur du Conseil Général : entrée du port de la Cayenne, port ostréicole, une partie du chenal
- Aménagements au jardin public : nouvelle aire de jeux de boules, théâtre de verdure
- Première tranche de mise en sécurité des branchements électriques pour les éclairages de Noël

(effectuée par l'entreprise ALLEZ) : la plage rue Fradin, rue Georges Clémenceau, rue le Terme, le Breuil, Nodes, la Chaînade, le Lindron.

- Hydro curage du réseau pluvial de la plage et de la rue du Lindron devant la rue Hippolyte Pascal.
- Réalisation d'un caniveau pluvial à l'entrée de la rue Hippolyte Pascal.
- Pose de rideaux à lames au centre d'animation et de loisirs et véniens à la médiathèque.
- Remplacement de la friteuse et de la marmite de la cuisine centrale de l'école élémentaire Henri Aubin.
- Changement des candélabres (points lumineux) : rue Jean Gabin, rue Gérard Philippe, rue Louis Jouvot, rue de la Sansonnerie, allée des Goélants et allée des Mouettes, rue Jean Moulin.

En cours de réalisation :

- Aménagement d'un terrain de boules à Nodes.
- Renouvellement des conduites

d'eau potable, assainissement des eaux usées et branchement : rue Albert I^{er}, rue Fourgeaud

- Remplacement de la conduite d'eau potable : rue Fradin
- Renouvellement du réseau d'assainissement Impasse Fradin.
- Remise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux (école maternelle, école élémentaire, salle polyvalente...) du 7 octobre 2008 à mi-janvier 2009.
- Restauration de la maison des Associations : changement des volets, huisseries de tout le bâtiment

Vont être réalisés :

- Engazonnement du théâtre de verdure et reprofilage.
- Dans la continuité de la rue Fradin, renouvellement et renforcement des conduites d'eau potable : avenue Leclerc (de l'hôpital au passage à niveau)

Attention, la circulation sera alternée Avenue Leclerc

État civil de juillet à novembre 2008

NAISSANCES

GARNIER Lola	21 août
AULIER Tim	27 août
THIOU Mélina	30 août
GAUTHIER Leïla	7 septembre
HERBRETEAU Nathan	9 septembre
DUQUENNE Eliott	15 septembre
GALLIOT Kate	28 septembre
AYMARD Évangéline	17 octobre
CALAS Ethan	29 octobre
BIANCHETTI Sharon	29 octobre
RAMBAUD Louka	30 octobre
SAVINEL Malo	21 novembre

Naissances hors commune

SORLUT Tao	1 ^{er} juillet
ROUSSEAU Roxane	19 juillet
DURAND Nolan	22 juillet
GRAND Clara	2 Août
CHAUMET Antoine	13 août
VANDON Jules	25 août
NAOUR Lilou	21 septembre
NEVEU Enzo	13 octobre
JAUNEAU Coline	19 octobre
ROUILLÉ-GONTHIER Hilary	21 novembre

MARIAGES

Joao LOURENÇO ROCHA et Séverine BARABÉ	16 août
Mickaël GUAY et Magaly VIVES-TORRENS	16 août
Dominique THOMAS et Christelle PIEDFERT	23 août
Jean-Charles GARDRAT et Virginie HARDY	29 août
Michaël MASSÉ et Laurence TARDY	30 août
François COLOMBIER et Catherine VILLÉGER	6 septembre
Nicolas NEAU et Manon MOREL	6 septembre

DÉCÈS

CHAUVINEAU Raoul	2 juillet	BOULESTEIX Nélie	23 octobre
DAVID Léone	4 juillet	LAMY Germaine	24 octobre
TERRIERE Patrick	5 juillet	PERRIN Jean-Paul	27 octobre
CLERGEAU Irène	11 juillet	DELAUNAY Gérard	29 octobre
MALINOWSKI Anastasie	15 juillet	HUROT Jacqueline	2 novembre
BIJAYE René	16 juillet	DENIS Henriette	6 novembre
GARNIER Yvonne	17 juillet	LOFFEL Marie	8 novembre
DOS SANTOS Leatizia	18 juillet	THOMAS Régine	11 novembre
VERNET Jacques	19 juillet	MALLET Raymonde	13 novembre
LEBRETON Éric	22 juillet	LIMOZIN Marcelle	14 novembre
GAREAU Yvon	22 juillet	SAUBESTY Jean	17 novembre
CRUCHON Gilberte	26 juillet	JAULIN Jean	21 novembre
BERTIN Daniel	30 juillet		
CHAPRON Abel	4 août		
MOULINEAU Nicole	8 août	Décès hors commune	
FRANTZ Michèle	10 août	ROY Nils	10 juillet
CLEMENCEAU Émilien	13 août	GUAY Bernard	12 juillet
COQUILLAUD Marc	16 août	ROBIGO Jean	14 juillet
LAGUIONIE Andrée	28 août	CHAUVIN Yvette	14 juillet
TESSIÉ Yvette	9 septembre	FRANÇOIS Bruno	24 juillet
MÉMIN Danielle	15 septembre	LE BOURDIEC Emilienne	28 juillet
MEDALLE Adrienne	18 septembre	DELAGE Hélyette	3 août
PATRY Gaston	27 septembre	PRAUD Albert	16 août
SAINTEAU Régine	5 octobre	MASSÉ Christian	23 août
SCHEWZUCK Yan	11 octobre	MORIN Marc	11 septembre
LUPUJ Istvan	17 octobre	LIGNY Christian	11 septembre
CARTIER Henri	17 octobre	ROSSIGNOL Claudette	1er octobre
GALEWSKI Hélène	18 octobre	ROUFFIGNAC Bertrand	15 octobre
MONTOUX Yvette	18 octobre	JONARD André	18 octobre
BRILLET Jean	22 octobre	JOUINOT Roger	15 novembre

Concours de dessins

À l'initiative de l'association Force 7, un concours de dessins sur le thème d'halloween a été réalisé du 24 octobre au 5 novembre.

De nombreux enfants des écoles ont répondu présent. 66 participants en maternelle, 147 en élémentaire et 80 au collège.

Après avoir décoré les vitrines des magasins du centre ville, les dessins ont été regroupés et exposés le 15 novembre 2008 à la salle polyvalente.

Le 22 novembre, jour de la remise des prix, chez Mc Donald's, les heureux gagnants n'en croyaient pas leurs yeux lorsqu'ils ont reçu leur lot :

En maternelle : Morgan Réthoré, un quad électrique ; Alexandre Moreau, un Zoo Playmobil et Marilyns Bonete, une console V avec un jeu.

En élémentaire : Gaëlle Amory, Alexis Vandersmissen et Camille Régondeau un vélo chacun.

Au collège : Claire Massé, une chaîne hifi ; Eva Généreau, un appareil photo et Maëwenn Guinet, un baladeur MP3.

Chaque gagnant a également reçu en cadeau un menu Best Of au Mc Donald's de Marennes.

Bravo et merci aux membres de l'association Force 7 pour cette brillante opération.



Michaël Vallet, maire de Marennes, Maurice-Claude Deshayes, premier adjoint, Martine Farras, adjointe à la vie associative, les membres de Force 7 et les enfants.



Calendrier des Manifestations

Janvier

- Le 3/01/09 à 21h**
Loto de DCAL
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.13.82
- Le 4/01/09 à 15h**
Thé dansant
Centre d'animation et de loisirs
Organisé par Christian
Tél : 05.46.02.26.96
- Le 10/01/09 à 15h**
Connaissance du monde
« Compostelle »
L'Estran
Tél : 05.46.85.21.41
- Le 10/01/09 à 21h**
Loto de l'APST
Sourire pour tous
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.69.15

- Le 11/01/09**
Loto de la FNACA à 14h30
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.11.52
- Le 15/01/09 à 20h30**
Concert de l'orchestre
Poitou-Charentes
Programme russe PROKOFIEV
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.21.41
- Les 16 et 17/01/09 à 21h**
Les petites choses
Enregistrement public
Cabaret Les Artisans Baladins
Tél : 05.46.85.02.46
Site : jeffdargy.com
- Les 23/01/09 à 19h30**
Ciné Débat sur les troubles
psychiques. (Dépression, schizo-
phrénies, troubles bipolaires)
L'Estran

- La Maison de Pierre
Tél : 05.46.36.47.31
- Le 24/01/09 à 21h**
Loto de l'Étoile sportive
Football de Saint Just- Luzac
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.43.48
- Le 24/01/09 à 21h**
2 Libertaires en liberté
Monique Tréhard, Pierre
Dumousseau
Cabaret Les Artisans Baladins
Tél : 05.46.85.02.46
Site : jeffdargy.com
- Le 29/01/09 à 20h30**
Théâtre
« Je suis fou de ma psy »
L'Estran
Tél : 05.46.85.21.41

- Le 31/01/09 à 15h**
Connaissance du monde
« La Russie »
L'Estran
Tél : 05.46.85.21.41
- Le 31/01/09 à 21h**
Loto de l'avenir de Marennes
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.63.10

Février

- Le 7/02/09 à 21h**
Loto du Lion's club
Centre d'animation et de loisirs
- Le 8/02/09 à 15h**
Thé dansant
Centre d'animation et de loisirs
Organisé par Christian
Tél : 05.46.02.26.96
- Le 12/02/09 à**
Concert à l'Estran

à vos agendas

- « Lulu - de Bray-Dune à Menton 2 »
Tél : 05.46.85.21.41
- Le 21/02/09 à 21h**
Loto du Club de Basket
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.65.12
- Le 24/02/09 à 15h**
Mardi Gras - Carnaval
Défilé costumé puis goûter pour
les enfants et adolescents
Rendez-vous Place des Halles
Tél : 05.46.85.37.46
- Le 26/02/09 à 15h**
Théâtre pour jeune public
« EKO KAO »
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.21.41
- Le 28/02/09 à 21h**
Loto de l'ACPM
Centre d'animation et de loisirs
Tel : 05.46.85.63.38